



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges

**Budget primitif 2023**

**Rapport de présentation**

Le Budget Primitif 2023 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent.

Dans l'attente de l'affectation des résultats qui interviendra au printemps 2023, l'ajustement technique se fait en dépenses de fonctionnement :

- En minorant les inscriptions au chapitre 012 – charges de personnel pour 2 millions d'euros ;
- En prévoyant au Budget Supplémentaire la subvention d'équilibre du budget ZAC (1 million d'euros).

Le budget supplémentaire aura également à prendre en compte :

- Les dispositions adoptées en Loi de Finances 2023 dont toutes les dispositions ne sont pas connues à ce jour
- Les notifications reçues des services de l'Etat pour les recettes fiscales et les dotations,
- L'évolution du contexte économique et ses nombreuses répercussions sur le budget de la collectivité (inflation, coût de l'énergie, taux directeurs, etc.).

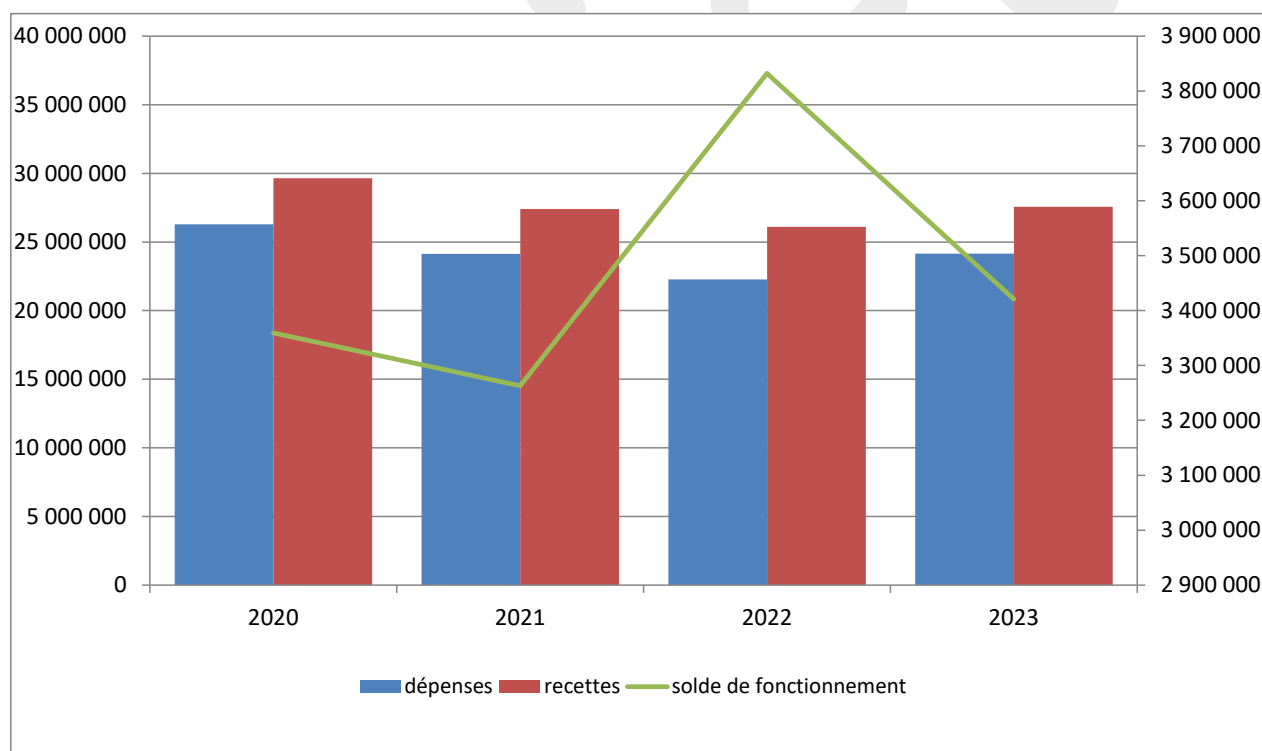
## BUDGET PRINCIPAL

### Section de fonctionnement

Le montant des recettes inscrites au budget 2023 est de 27 573 400 euros, en hausse de 1 466 629 euros par rapport à 2022.

Ces crédits permettent de couvrir :

- Les dépenses de la section de fonctionnement pour 24 152 505 euros.
- Un virement vers la section d'investissement pour 3 420 895 euros.



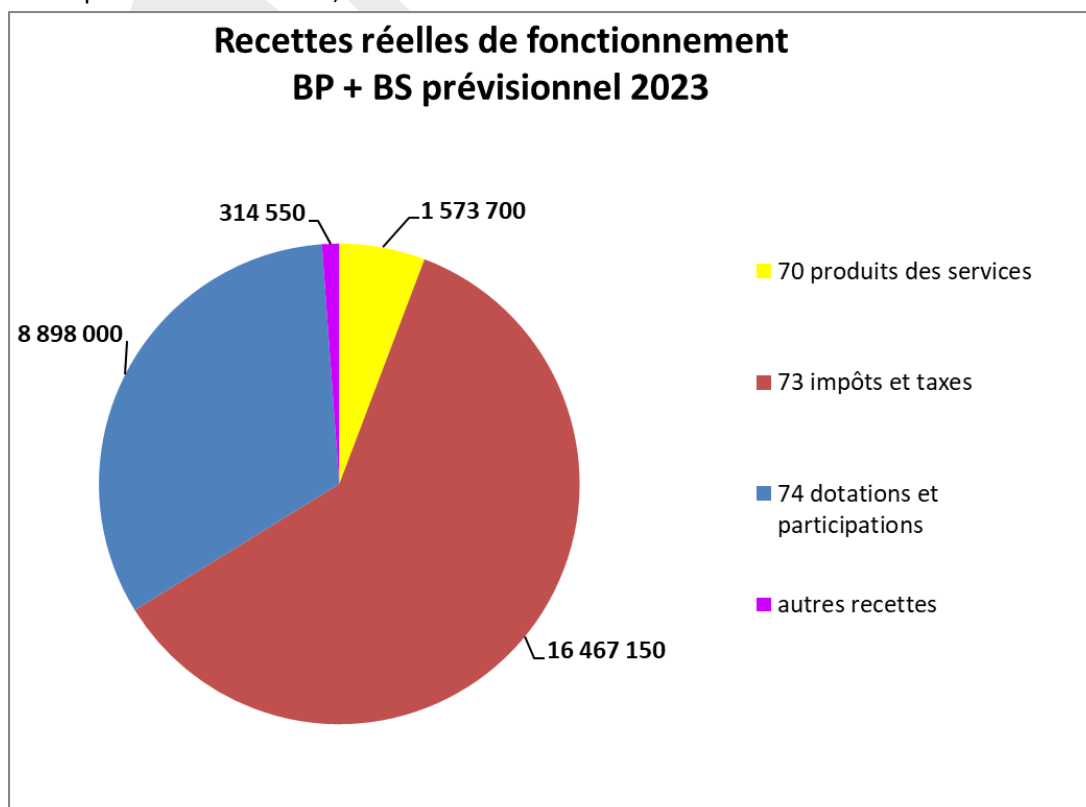
## 1/ Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les budgets votés en 2021 et 2022 ainsi que les propositions budgétaires pour 2023 en recettes de fonctionnement.

Libellé du chapitre	Total Budget 2021	Total Budget 2022	BP 2023	BS 2023	Total Budget 2023
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 229 805	3 506 837		3 000 000	3 000 000
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	90 000	45 000	60 000	0	60 000
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 285 969	1 444 638	1 573 700	0	1 573 700
73 - IMPOTS ET TAXES	15 274 300	15 683 975	16 467 150	0	16 467 150
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 856 009	8 853 527	8 898 000	0	8 898 000
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	94 960	88 700	114 150	0	114 150
76 - PRODUITS FINANCIERS	105 000	206 000	100 400	0	100 400
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	825 887	200 000	40 000	0	40 000
<b>Total recettes réelles</b>	<b>29 761 930</b>	<b>30 028 677</b>	<b>27 253 400</b>	<b>3 000 000</b>	<b>30 253 400</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800 000	885 000	320 000	0	320 000
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>800 000</b>	<b>885 000</b>	<b>320 000</b>	<b>0</b>	<b>320 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 561 930</b>	<b>30 913 677</b>	<b>27 573 400</b>	<b>3 000 000</b>	<b>30 573 400</b>

L'ajustement au budget supplémentaire portera principalement sur l'affectation de l'excédent de clôture de l'exercice 2022, estimé à 3 000 000 euros, en baisse de 15 %.

Hors résultat reporté, le chapitre 73 – impôts et taxes représente 60 % des recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget 2023 ; le chapitre 74 – dotations et participations pèse pour 33 % le chapitre 70 - produits des services, 6 %.



## 1.1/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Le montant prévisionnel de ce chapitre est de 16 467 150 euros, contre 15 683 975 euros en 2022, en hausse de 783 175 euros.

Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2022	BP 2023
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	13 531 949 €	14 344 000 €
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	- €	- €
73221	FNGIR	674 300 €	674 300 €
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	323 316 €	306 850 €
7336	DROITS DE PLACE	39 000 €	37 000 €
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	435 410 €	425 000 €
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	200 000 €	170 000 €
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	480 000 €	510 000 €
	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>15 683 975 €</b>	<b>16 467 150 €</b>

Le compte 73111 - taxes foncières et d'habitation concentre 87% des recettes de ce chapitre. Son évolution dépend de la variation des taux et des bases fiscales :

- Les taux communaux seront stables ;
- L'évolution physique des bases (créations, extensions, destructions) devrait être faible : hausse inférieure à 1 % ;
- Le coefficient de revalorisation des bases est aligné sur l'inflation constatée en novembre. L'estimation provisoire pour octobre ressortait à + 7,1 % ce qui permet de construire une hypothèse de budget avec + 6%.

Dans ces conditions, le produit attendu pour cette recette atteint 14 344 000 euros en hausse de 812 051 euros par rapport à 2022.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est attendu en baisse à 306 850 euros, en légère baisse. L'enveloppe générale dédiée à ce fonds devrait être stable, mais la répartition entre la commune et l'EPCI devrait évoluer légèrement en faveur de ce dernier.

Les droits de mutation ou de publicité foncière (compte 7381) se maintiennent à des niveaux très élevés depuis 2 ans : les recettes perçues en 2021 et 2022 dépassent 600 000 euros. La dynamique immobilière devrait ralentir en 2023 : la recette prévisionnelle est fixée à 510 000 euros.

Les autres produits connaîtront de faibles variations :

- Le FNGIR (compte 73221) : 674 300 euros ;
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE, compte 7351) : 425 000 euros ;
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE, compte 7368) : 170 000 euros
- Les droits de place (compte 7336) : 37 000 euros.

## 1.2/ chapitre 74 – dotations et participations

Les crédits prévus en recettes 2023 au chapitre 74 – Dotations et participations se montent à 8 898 000 euros, en hausse de 44 473 euros.

Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2022	BP 2023
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 629 275 €	1 576 000 €
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	3 676 338 €	3 765 000 €
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	616 830 €	642 000 €
744	FCTVA	5 000 €	12 000 €
7461	D.G.D.	54 284 €	54 000 €
74712	EMPLOIS D'AVENIR	- €	- €
74718	AUTRES	269 400 €	55 500 €
7472	REGIONS	30 000 €	- €
7473	DEPARTEMENTS	30 000 €	- €
74748	AUTRES COMMUNES	9 000 €	7 000 €
74751	GFP DE RATTACHEMENT	1 480 000 €	1 663 000 €
7478	AUTRES ORGANISMES	90 000 €	172 000 €
748313	DOT. DE COMPENSATION DE REFORME DE LA TAXE PROFES	327 000 €	327 000 €
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	607 000 €	595 000 €
74835	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	- €	- €
748388	AUTRES	5 000 €	5 000 €
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 700 €	3 800 €
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	20 700 €	20 700 €
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>8 853 527 €</b>	<b>8 898 000 €</b>

Les 3 composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représentent les deux tiers (67%) des recettes de ce chapitre. Compte tenu des annonces en Loi de Finances, le produit est attendu en hausse à 5 983 000 euros.

	Titre 2020	Titre 2021	Titre 2022	Estimé 2023
Dotation forfaitaire	1 651 993	1 647 123	1 629 275	1 576 000
DSU	3 477 339	3 574 544	3 676 338	3 765 000
DNP	465 486	530 642	616 830	642 000
<b>Total DGF</b>	<b>5 594 818</b>	<b>5 752 309</b>	<b>5 922 443</b>	<b>5 983 000</b>

Le compte 74 751 correspond au remboursement du déficit d'exploitation du centre aqualudique par la Communauté d'Agglomération. Le montant prévisionnel est de 1 663 000 euros pour 2023. Cette tendance haussière s'explique par la hausse des coûts de l'énergie et par des indices de révision du contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) qui évoluent défavorablement.

L'évolution des compensations d'exonérations de fiscalité locale (comptes 7483x) sera à surveiller : compte tenu de la dynamique des bases fiscales, l'Etat pourrait être tenté de les ajuster à la baisse. 927 000 euros sont inscrits au BP 2023.

Le cumul des autres dotations et participations représentent 325 000 euros de crédits, soit 3,6 % du chapitre. Leur évolution est de peu d'effet sur le budget.

### **1.3/ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Les recettes prévisionnelles de ce chapitre se montent à 1 573 700 euros en 2022, contre 1 444 638 euros en 2023 soit une hausse de 129 062 euros.

Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2022	BP 2023
7022	COUPES DE BOIS	- €	275 000 €
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	45 000 €	48 000 €
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	92 000 €	77 500 €
7035	LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	- €	2 000 €
70383	REDEVANCE DE STATIONNEMENT	200 528 €	185 000 €
70384	FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	20 000 €	38 000 €
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	114 610 €	120 700 €
70611	REDEVANCE D'ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	- €	- €
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	9 000 €	4 000 €
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	30 000 €	27 000 €
7078	AUTRES MARCHANDISES	- €	3 000 €
70841	AUX BUDG. ANNEX., RÉGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	440 000 €	350 000 €
70846	AU GFP DE RATTACHEMENT	394 500 €	357 000 €
70872	PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	58 000 €	55 000 €
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	25 000 €	28 000 €
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	16 000 €	3 500 €
	<b>PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>1 444 638 €</b>	<b>1 573 700 €</b>

Si on neutralise la réintégration des ventes de bois dans ce chapitre (275 000 euros), ventes qui figuraient jusque-là dans le budget annexe Forêts, ces recettes seraient en baisse.

Les redevances d'occupation du domaine public ou de services (comptes 703x à 706x) représentent 502 200 euros de recettes prévisionnelles. Il s'agit notamment les recettes liées au stationnement, les

concessions des cimetières, des droits de voirie ou des facturations aux familles pour le périscolaire et l'extrascolaire.

Les remboursements de frais et refacturations entre collectivités (comptes 708) atteignent 793 500 euros. Il s'agit principalement des refacturations avec la Communauté d'Agglomération (357 000 euros), le CCAS et la Caisse des Ecoles (350 000 euros). Ces refacturations portent à la fois sur des charges de personnel et des frais liés aux bâtiments.

#### **1.4/ les autres recettes**

Les recettes figurant dans les autres chapitres sont assez peu significatives : leurs montants cumulés se montent à 314 500 euros.

On y trouve les remboursements des arrêts maladie (**chapitre 013**) pour 60 000 euros, les loyers et autres redevances (**chapitre 75**) pour 114 150 euros, les refacturations à la CASDDV des emprunts eau et assainissement (**chapitre 76**) pour 100 400 euros et des produits exceptionnels (**chapitre 77**) pour 40 000 euros.

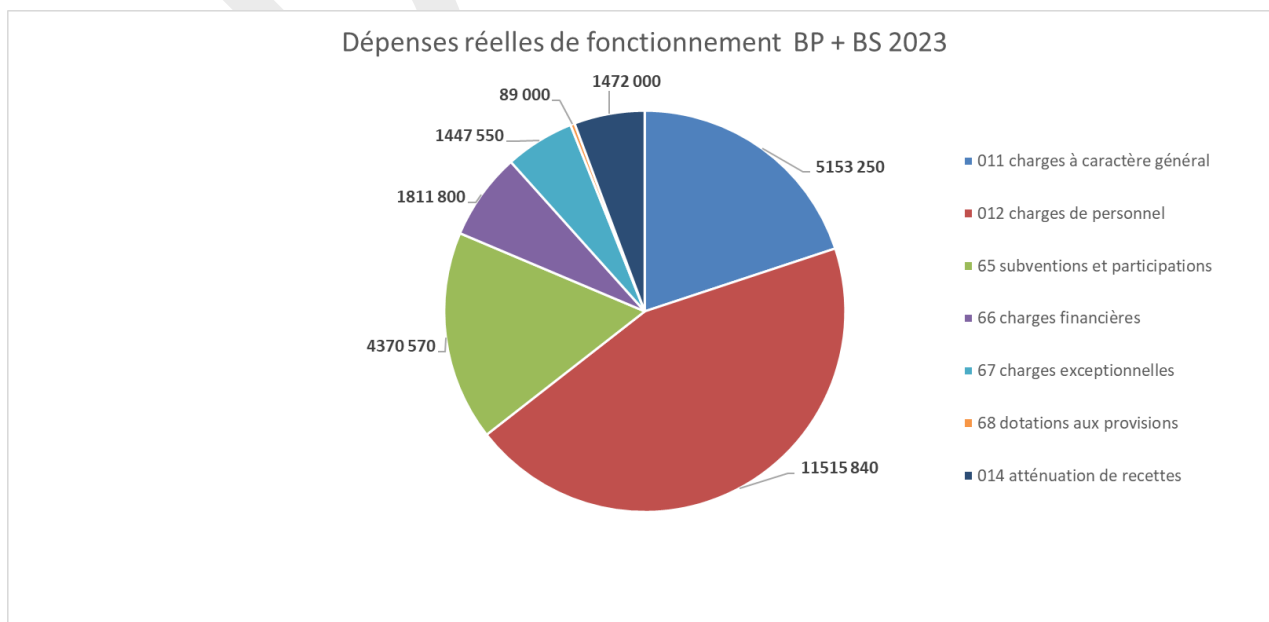
## 2/ Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les budgets votés en 2021 et 2022 ainsi que les propositions budgétaires pour 2023 en dépenses de fonctionnement.

Libellé du chapitre	Total Budget 2021	Total Budget 2022	BP 2023	BS 2023	Total Budget 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 829 495	5 044 116	5 153 250	0	5 153 250
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 954 134	11 311 400	9 515 840	2 000 000	11 515 840
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 270 000	1 325 000	1 472 000	0	1 472 000
022 - DEPENSES IMPREVUES	50 000	30 818	29 395	0	29 395
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 885 010	4 459 303	4 370 570	0	4 370 570
66 - CHARGES FINANCIERES	1 910 335	2 002 000	1 811 800	0	1 811 800
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 299 417	1 555 949	447 550	1 000 000	1 447 550
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	117 000	113 000	89 000	0	89 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>25 315 391</b>	<b>25 841 586</b>	<b>22 889 405</b>	<b>3 000 000</b>	<b>25 889 405</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 077 739	3 891 091	3 420 895	0	3 420 895
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 168 800	1 181 000	1 263 100	0	1 263 100
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>5 246 539</b>	<b>5 072 091</b>	<b>4 683 995</b>	<b>0</b>	<b>4 683 995</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 561 930</b>	<b>30 913 677</b>	<b>27 573 400</b>	<b>3 000 000</b>	<b>30 573 400</b>

Lors du vote du Budget Supplémentaire, le chapitre 012 – Charges de personnel sera abondé de 2 000 000 euros et le chapitre 67 – charges exceptionnelles de 1 000 000 euros pour inscrire la subvention d'équilibre du budget annexe Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Trois types de dépenses concentrent plus de 80 % des charges réelles de fonctionnement : les charges de personnel, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.

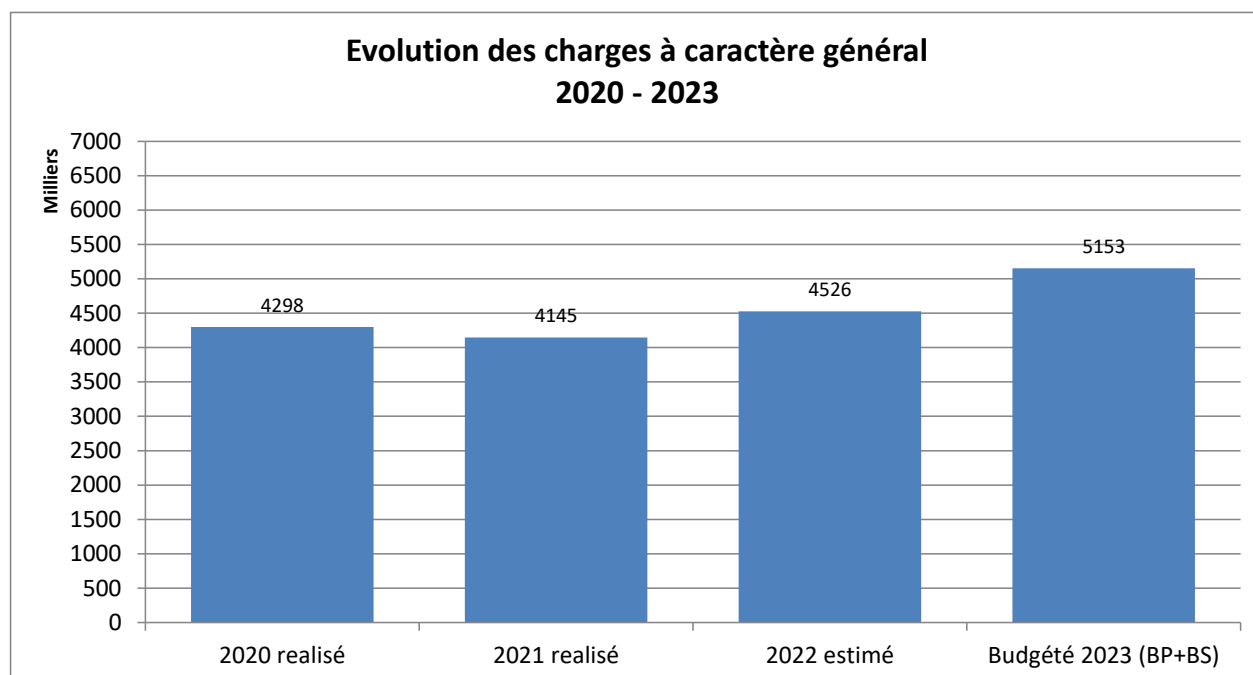




## 2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général

Le besoin de crédits pour 2023 dans ce chapitre est évalué à 5 153 250 euros.

5 044 116 euros étaient prévus en 2022 pour une dépense réalisée de 4 526 000 euros (estimation). La pression inflationniste sur les dépenses de la Ville apparaît clairement dans le graphique ci-dessous, en 2022 et en 2023 :



Les 54 comptes budgétaires ouverts dans ce chapitre peuvent se regrouper en 4 sous-ensembles :

Nature des dépenses	BP 2023	%
60 - Achats et variations de stocks	3 068 370 €	60%
61 - Services extérieurs	1 444 270 €	28%
62 - Autres services extérieurs	586 610 €	11%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	54 000 €	1%
	<b>5 153 250</b>	

Les achats et variations de stocks (comptes 60) représentent 60 % des crédits ouverts, les services extérieurs, 28 % (comptes 61).

Les crédits relatifs à la restauration scolaire figurent au compte 6042 - Achats de prestations. La dépense était de 90 554 euros en 2021 : 264 000 euros sont prévus au budget 2023 afin de couvrir les coûts relatifs à la montée en qualité (produits bio et locaux, etc.) et l'impact de l'inflation, **sans que ces hausses soient répercutées** sur les usagers.

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses associées aux fluides (comptes 6061x) se montent à 2 057 560 euros en 2023, en hausse de près de 685 000 euros par rapport à 2021.

	Réalisé 2021	2023 projeté
compte 60611 - eau et assainissement	53 978 €	71 770 €
compte 60612 - énergie électricité	503 543 €	572 890 €
compte 60613 - chauffage urbain	815 423 €	1 412 900 €
	<b>1 372 944 €</b>	<b>2 057 560 €</b>
	Surcoût	684 616 €

La ville va également poursuivre ses efforts sur la maintenance et l'entretien courant de son patrimoine, que ce soit les bâtiments et réseaux ou le matériel roulant (comptes 615x). 656 934 euros sont programmés en 2023 contre 524 151 euros au BP 2022.

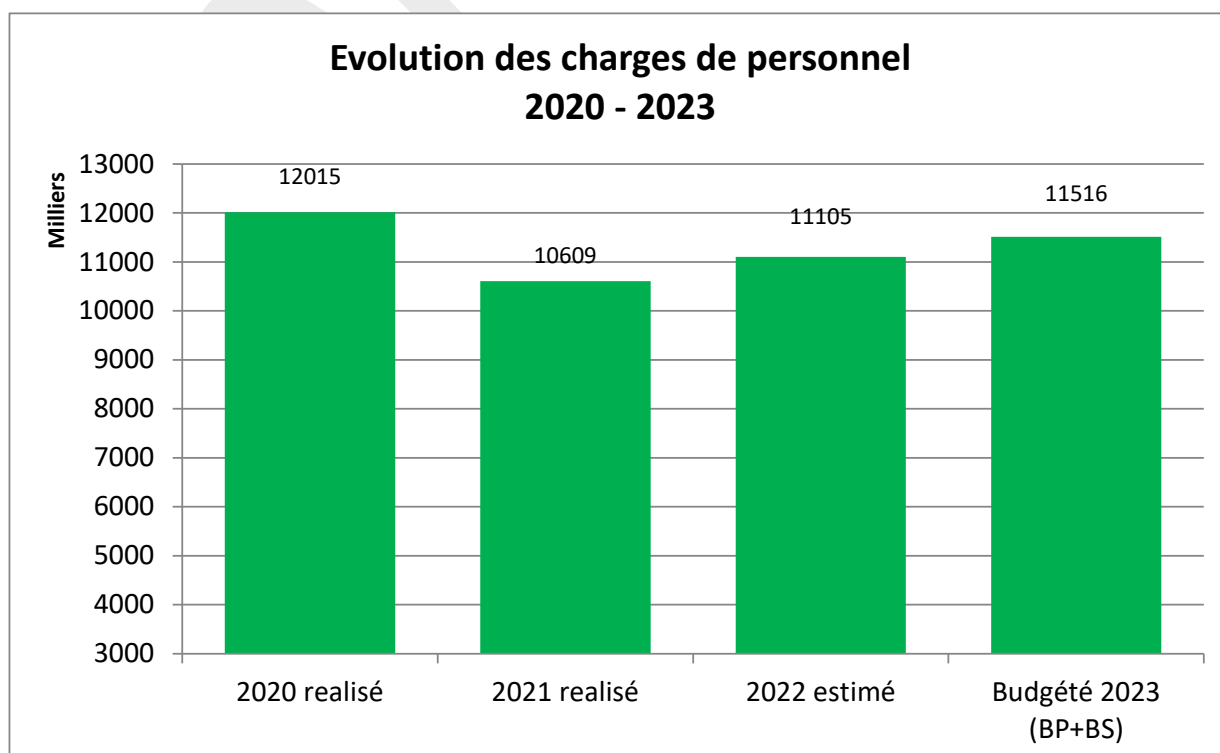
Le compte 611 (contrats de prestations) regroupe les frais d'urbanisme (instructions de droit des sols), les dépenses d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) et les prestations pour les animations de la Ville. 430 160 euros sont prévus au BP 2023.

D'une manière générale, ce chapitre rassemble toutes les charges courantes de la collectivité : les frais d'assurances, télécommunication, affranchissement, taxes foncières et autres taxes, les honoraires, les publications, etc.

## 2.2/ chapitre 012 – charges de personnel

Les crédits prévisionnels nécessaires pour couvrir ces charges sont estimées à 11 515 840 euros en 2023 (BP+BS).

La consommation des crédits devrait atteindre 11 105 000 euros cette année.



La baisse constatée en 2021 s'explique par les mutualisations de services intervenues au 1<sup>er</sup> janvier.

Le rebond constaté en 2022 a une double origine :

- La réintégration dans le train de paie du budget principal de personnels de la Caisse des Ecoles ;
- La hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022, les négociations salariales sur la mise en place des 1607 heures, etc...

2023 suivra la même tendance, avec l'impact de la hausse du point d'indice en année pleine, la revalorisation régulière et automatique du SMIC (inflation) et une probable nouvelle hausse de la valeur du point courant 2023.

Le contexte actuel renforce la nécessité de poursuivre les réorganisations de services et les efforts de gestion menés depuis plusieurs années.

### **2.3/ chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes**

4 370 570 euros sont ouverts au budget primitif 2023, en légère diminution par rapport à 2022.

Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2022	BP 2023
6512	DROITS D UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	53 652 €	42 500 €
6518	AUTRES	270 €	270 €
6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	- €	- €
653x	FRAIS ET INDEMNITES DES ELUS	295 000 €	293 800 €
654x	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES	82 000 €	110 000 €
657348	AUTRES COMMUNES	7 000 €	7 000 €
657361	CAISSE DES ECOLES	293 200 €	260 500 €
657362	CCAS	1 120 000 €	1 100 000 €
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1 624 783 €	1 663 000 €
6574x	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	946 498 €	888 500 €
65888	AUTRES	36 900 €	5 000 €
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>4 459 303 €</b>	<b>4 370 570 €</b>

90 % des dépenses programmées dans ce chapitre concerne les subventions de fonctionnement versées à des tiers :

- Au budget annexe BIC (AQUANOVA) pour 1 663 000 euros ;
- Au Centre Communal d'Action Sociale (1 100 000 euros) et à la Caisse des Ecoles (260 500 euros) ;
- Aux écoles privées, associations et autres pour 888 500 euros.

La Ville poursuit son travail de fiabilisation des comptes en inscrivant 110 000 euros au BP 2023 pour couvrir des créances irrécouvrables (compte 654x).

Le reste des crédits ouverts concerne essentiellement les indemnités des élus (stable à 293 800 euros) et des droits d'utilisation pour les applications numériques (42 500 euros).

## 2.4/ autres chapitres

Le **chapitre 66 – charges financières** correspond aux intérêts payés sur la dette. En 2023, une partie de la charge concerne la dette du budget annexe Forêts, dissous au 31/12/2022, et dont le passif a été réintégré au budget principal.

Une partie de ces dépenses (100 000 euros) sera refacturée à la Communauté d'Agglomération au titre des emprunts eau et assainissement.

1 811 800 euros sont prévus dans ce chapitre. Cette somme devra être ajustée en fonction de l'évolution de la situation économique, certains emprunts étant indexés sur l'inflation ou sur des parités de monnaies.

1 447 550 euros sont prévus au **chapitre 67 – charges exceptionnelles** (BP+BS). Il s'agit presque exclusivement des subventions d'équilibres versées aux budgets annexes « Parking du marché », « Locations commerciales » et « ZAC » (zones d'aménagement concerté).

## Section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 10 570 446 euros.

### 1/ Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des crédits inscrits en recettes d'investissement sur la période 2021 - 2023.

Libellé du chapitre	BP 2021	BP2022	BP2023
CH. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 263 105 €	3 832 285 €	3 420 895 €
CH. 024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	30 000 €	25 000 €	30 000 €
CH. 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 068 800 €	1 131 000 €	1 263 100 €
CH. 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	450 000 €
CH. 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	469 500 €	870 000 €	850 000 €
CH. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	803 996 €	602 646 €	750 000 €
CH. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 500 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
CH. 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	266 500 €	271 000 €	250 000 €
CH. 4582x - OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	349 000 €	838 475 €	784 000 €
	<b>9 750 901 €</b>	<b>10 570 406 €</b>	<b>10 797 995 €</b>

Les fonds propres de la collectivité sont constitués :

- Du virement de la section de fonctionnement : chapitre 021 pour 3 420 895 euros ;
- Du FCTVA et autres recettes figurant au chapitre 10 : 850 000 euros ;
- Du solde des opérations d'ordre (Chapitres 040-042) pour 813 100 euros ;
- Des produits de cession (chapitre 024) pour 25 000 euros.

Le total des fonds propres s'établit à 5 108 995 euros.

Le chapitre 10 regroupe le FCTVA (760 000 euros) et le produit des taxes d'aménagement (90 000 euros).

750 000 euros de **subventions d'investissement (chapitre 13)** sont attendus pour cofinancer les projets 2023, notamment de la part de l'ANAH (OPAH-RU), du département (Travaux routiers) ou de l'Etat (aménagement urbains dans le cadre d'Action Cœur de Ville).

Comme en 2022, il est prévu un emprunt de 3 000 000 euros au **chapitre 16 – emprunts et dette assimilée**.

## 2/ Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des crédits inscrits en dépenses d'investissement sur la période 2021 - 2023.

Libellé du chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023
CH. 020 - DEPENSES IMPREVUES	- €	30 000 €	30 000 €
CH. 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	340 000 €	835 000 €	320 000 €
CH. 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	450 000 €
CH. 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	263 500 €
CH. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	15 000 €
CH. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 357 905 €	3 760 000 €	3 730 500 €
CH. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	198 800 €	317 410 €	150 000 €
CH. 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	860 000 €	980 000 €	600 000 €
CH. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 645 196 €	3 659 521 €	4 454 995 €
CH. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	150 000 €	- €
CH. 4581x - OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	349 000 €	838 475 €	784 000 €
	<b>9 750 901 €</b>	<b>10 570 406 €</b>	<b>10 797 995 €</b>

Les investissements de la collectivité sont retracés dans les chapitres 20 (études), 21 et 23 (travaux, acquisitions), 204 (subventions d'investissement versées) et 45x (travaux pour compte de tiers). Le total des crédits ouverts au budget primitif 2023 s'établit à 5 988 995 euros.

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente le deuxième poste de dépense de la section d'investissement avec 3 730 500 euros inscrits.

Les autres dépenses d'investissement concernent :

- Au chapitre 10 : il s'agit de l'apurement comptable du compte 1069, réparti sur 2022 et 2023 (263 500 euros) ;
- Les 15 000 euros de crédits au chapitre 13 (subventions) correspondent à d'éventuels remboursements de trop perçus sur subventions reçues ;

Les principales opérations d'investissements 2023 présentées lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

## **RENOVATION ET AMENAGEMENTS URBAINS, VOIRIES**

### **Poursuite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU)**

Ce programme permet de subventionner l'isolation thermique ou phonique des logements, la création d'espaces extérieurs, l'amélioration des logements, etc.

### **Travaux d'Aménagement Rue de la Ménantille et rue du 12<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie**

Les travaux d'aménagement de ces espaces publics seront lancés en 2023, avec des financements attendus de la part de l'Etat et du Département.

## **BÂTIMENTS SCOLAIRES**

### **Poursuite de la Végétalisation des cours d'écoles**

Après les groupes scolaires Gaston COLNAT et Fernand BALDENSPERGER, c'est la cour de l'école Claire GOLL qui bénéficiera d'aménagements.

### **Rénovation et équipements des écoles**

La ville poursuit sa politique pluriannuelle de rénovation des écoles, leur mise aux normes (sécurité, accessibilité) et l'amélioration de leur efficacité énergétique. Elle va également investir fortement sur le numérique à l'école.

## **BUDGET PARTICIPATIF**

La ville a mis en place un budget participatif en 2021 avec une enveloppe annuelle dédiée (100 000 euros par an) pour permettre la réalisation de projets proposés par les déodations.

## **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **Programmation de rénovation des équipements sportifs**

La ville consacre chaque année une enveloppe pour entretenir et mettre à mise à niveau ses équipements sportifs.

## **VIDEOPROTECTION**

### **Poursuite du déploiement – année 2023**

La Ville continue le déploiement et le renouvellement de son réseau de vidéo protection. Cette opération est financée par l'Etat dans le cadre du FIPD.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **CPE : Contrat de Performance Energétique**

Il s'agit du nouveau dispositif pluriannuel visant à réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public de la Ville.

## **COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE**

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges va s'associer à un projet de complexe cinématographique porté par un opérateur privé. Le soutien apporté prendra la forme d'une subvention d'investissement.

## LES BUDGETS ANNEXES

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges réduit progressivement le nombre de ses budgets annexes. Il en reste 4, en plus du budget principal.

Ils représentent 12,7 % des crédits budgétaires ouverts au budget 2022.

Le budget annexe BIC (AQUANOVA AMERICA) est le seul budget annexe dont le volume est significatif : 3,44 M€ en fonctionnement et 595 K€ en investissement. Il représente près des trois quarts des crédits ouverts dans les budgets annexes.

	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Budget Principal	27 573 400	10 797 595	38 370 995 €	87,3%
Budget annexe BIC - ANA	3 442 562	595 462	4 038 024 €	9,2%
Budget annexe Parking	272 500	123 100	395 600 €	0,9%
Budget annexe Locations commerciales	736 500	95 000	831 500 €	1,9%
Budget annexe Zones Aménagement Concerté	209 530	102 510	312 040 €	0,7%
	32 234 492 €	11 713 667 €	43 948 159 €	100%

Le budget annexe **Parking du Marché** sert à retracer les dépenses et recettes de cet équipement. Les charges portent sur l'entretien courant, les fluides, le personnel, les assurances ainsi que la charge de la dette. Les recettes proviennent des usagers. Cet équipement étant déficitaire, le budget principal verse une subvention d'équilibre (208 050 euros au BP 2023).

Le budget annexe **Locations Commerciales** permet d'isoler les équipements suivants : l'hôtel de police, CAP6 et les salles municipales. Les loyers perçus permettent de couvrir partiellement les charges constituées par la maintenance des bâtiments et équipements, la dette (Crédit-bail pour l'hôtel de police) et les autres charges courantes. Pour équilibrer ce budget annexe, le budget principal prévoit de verser une subvention de 158 500 euros.

Les écritures du **budget annexe ZAC** (zones d'aménagement concerté) concernent le remboursement des emprunts souscrits pour financer les aménagements de ces zones. Ce budget sera clôturé lorsque le stock de terrains sera vendu. La Ville devra suivre la valeur du stock et provisionner un éventuel décalage pour couvrir le risque de moins values.



## LE BUDGET ANNEXE BIC - BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Ce budget retrace exclusivement l'activité du centre aqualudique AquaNova America.

Les exercices 2020 et 2021 avaient été très fortement impactés par la crise sanitaire avec 6 mois de fermeture chaque année. L'exercice 2022 devait être celui du retour à la normale : si c'est effectivement le cas côté utilisateurs, côté collectivité la crise économique et l'inflation impactent significativement les coûts de fonctionnement.

Dépenses prévisionnelles 2023	Montant HT	Recettes prévisionnelles 2023	Montant HT
Loyer L1 – investissement et financement	827 762	Recettes d'exploitation (base de référence)	864 255
Loyer L2 – gros entretien renouvellement	191 262	Recettes d'exploitation (excédent)	100 000
Loyer L3 – entretien, maintenance et élec.	353 904		
Loyer L4 – exploitation	1 346 744		
Loyer L5 – frais de gestion	92 498		
Loyer L6 – impôts et taxes	40 000		
<b>Sous-total loyers</b>	<b>2 852 170</b>	<b>Sous-total recettes d'exploitation</b>	<b>964 255</b>
Eau et chauffage	352 000	Participation de la CASDDV (*)	732 877
Taxes	15 000	<b>Participation de la Ville</b>	<b>1 663 000</b>
<b>Sous-total autres charges</b>	<b>367 000</b>	<b>Sous-total participation des collectivités</b>	<b>2 395 877</b>
Emprunt Ville	80 962		
Intéressement du partenaire privé	60 000		
<b>Total dépenses</b>	<b>3 360 132</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 360 132</b>

(\*) La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges participe :

- au titre du service public (écoles et associations) : 579 451 euros
- au titre de la compensation de perte de chiffre d'affaires due à l'extension du tarif préférentiel à l'ensemble des habitants de la CASDDV : 100 000 euros ;
- au titre du surcoût généré par l'embauche de maîtres-nageurs supplémentaires : 53 426 euros.

Le résultat prévisionnel fait apparaître un besoin de subvention d'équilibre de 1 663 000 euros à verser par la Ville en 2023.